

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15	Le vingt mars deux Mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
Convocation en date du : 16 mars 2026	Présents : BANCEL Béatrice, BEAUGENT Marlène, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FORISSIER Maryline, FOUGERE Gilbert, LEROI Nicolas, OBLETTE Sandra, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne, VIAL Pierre-Alexandre
Affichée le : 16 mars 2026	Absents excusés : Secrétaire de séance élu : LEROI Nicolas

N° 2026D207

**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Il vous est proposé de fixer à sept le nombre de membres du conseil d'administration.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à sept le nombre de membres du conseil d'administration.

Le Secrétaire de Séance
Nicolas LEROI



ROZIER EN DONZY, le 25/03/2026
Signé : le Maire, Didier BERNE

